



Saint-Maur-des-Fossés, le 4 décembre 2014

Madame et Messieurs les Préfets  
Messieurs les Présidents des Conseils Généraux  
Monsieur le Président du Conseil Régional  
Madame la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Syndicats  
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés d'Agglomération  
Monsieur le Président de Communauté de Communes  
Mesdames et Messieurs les Représentants de la CLE

N/Réf. : SB/CD/SAGE 2014-26

Objet : La CLE adopte sa stratégie pour le SAGE Marne Confluence !

Madame, Monsieur,

Les acteurs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence ont franchi un cap important dans le processus d'élaboration de ce schéma.

Ce lundi 17 novembre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie pour choisir la stratégie du SAGE. Nous étions 75 présents pour partager une vision commune pour l'avenir de l'eau et de nos rivières sur le territoire du SAGE. Cette forte participation et la qualité des échanges qui se sont tenus au cours des derniers mois et préalablement au vote manifestent tout l'intérêt porté par les parties prenantes au projet (collectivités, services de l'Etat, représentants des « usagers ») ainsi que leur volonté de s'engager ensemble dans la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les avis exprimés ont grandement révélé la forte dynamique territoriale actuelle (urbaine, écologique, sociale, économique) et pointé un contexte mouvant sur le plan financier et institutionnel. Ces éléments, certes porteurs d'incertitudes, représentent aussi des opportunités pour penser le développement de nos territoires de manière plus coordonnée, plus transversale, plus innovante et in fine plus respectueuse de nos rivières.

Le scénario 3, intitulé « **Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire** », a été retenu à une large majorité (51 voix sur 67 votants). Par ce vote, la CLE prône un discours fédérateur entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire et positionne l'eau comme un élément structurant du projet de territoire, porteur à la fois d'exigences écologiques, de qualité du cadre de vie, mais aussi d'attractivité et de développement sur un plan économique et social.

.../...